

# Procès-verbal

## Conseil de Surveillance

20 décembre 2023

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS LE VINGT DU MOIS DE DECEMBRE A QUATORZE HEURES, LE CONSEIL DE SURVEILLANCE DU CENTRE HOSPITALIER DE VIENNE S'EST RÉUNI SOUS LA PRÉSIDENCE DE MONSIEUR LE DOCTEUR JACQUES BOYER.

#### **ÉTAIENT PRÉSENTS:**

- Monsieur le Dr Jacques BOYER
- . Madame Jacqueline CROIZAT
- . Madame Hilda DERMIDJIAN
- . Monsieur Samy GACEM
- . Madame Gladys GIRARD

- . Monsieur Christian JANIN
- . Monsieur le Dr Ernest MAIELLO
- . Monsieur Christian PETREQUIN
- . Madame le Dr Colette PEYRARD

#### **PARTICIPAIENT AVEC VOIX CONSULTATIVE:**

- . Monsieur le Dr Léopold ADÉLAÏDE, président CME
- . Monsieur Loïc MOLLET, Directeur départemental de l'Isère

#### **ASSISTAIENT A LA SÉANCE:**

- . M. Achour YAHIAOUI, Directeur par intérim et Directeur des Affaires Financières et du Contrôle de Gestion
- . M. Bruno DOLOMIE, Directeur des Projets Immobiliers
- . M. Jean-François HÉLIE, Secrétaire Général
- . M. Nicolas ROUSSON, Coordonnateur Général des Soins
- . M. Jean-Christian MONTMETERME, Directeur des Systèmes d'Information du Territoire
- . Mme Magdelène HUSTACHE, Secrétaire de Direction

#### **ABSENTS EXCUSÉS:**

- . Monsieur le Dr J. François BEC
- . Monsieur Patrick CURTAUD
- Monsieur le Dr Hampar KAYAYAN
- Madame Corinne RAOUSSET

### Conseil de Surveillance du 20 décembre 2023 Délibération n° 7/2023

## DÉSIGNATION DE DEUX REPRÉSENTANTS DU CONSEIL DE SURVEILLANCE A LA COMMISSION D'ACTIVITÉ LIBÉRALE

#### Le Conseil de Surveillance,

Vu le code de la Santé Publique, notamment les articles R. 6154-11 à R. 6154-14 relatif aux commissions locales de l'activité libérale et la durée du mandat des membres,

Vu la délibération n° 10/2020 relative à la désignation de deux représentants du Conseil de Surveillance à la Commission d'Activité Libérale,

Vu les candidatures de Mme Jacqueline CROIZAT et Mme Hilda DERMIDJIAN,

Et après délibération, désigne à l'unanimité Mme Jacqueline CROIZAT et Mme Hilda DERMIDJIAN pour siéger à la commission d'activité libérale du Centre Hospitalier de Vienne.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME, LE PRÉSIDENT,

Dr Jacques BOYER